

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, supprimer les mots : « du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.